



NEWS DU RÉSEAU CCI

Le réseau des CCI vous accompagne dans la maîtrise de votre consommation énergétique et à améliorer votre performance. Voici les prestations proposées :

La visite énergie

La visite énergie réalisée par le conseiller CCI dresse un état des lieux énergétique de l'entreprise et permet de faire prendre conscience des enjeux liés aux économies d'énergie.

La visite a pour objectifs :

- d'étudier les différents contrats de fourniture d'énergie
- de dresser un 1er état des lieux de vos consommations
- d'identifier les gisements d'économies possibles
- d'identifier les actions simples à mettre en œuvre
- et d'orienter vers une étude plus approfondie le cas échéant.

Un rapport de visite est ensuite rédigé et restitué à l'entreprise : il apporte un premier plan d'actions permettant à l'entreprise de structurer sa démarche de maîtrise des consommations énergétiques.

L'appui des conseillers des CCI

L'appui individuel

Les conseillers CCI répondent aux entreprises sur de nombreux sujets d'actualités :

- information sur la négociation des contrats de fourniture d'énergie,
- information technique et réglementaire (ex : audit réglementaire), veille,
- recherche d'acteurs compétents répondant à des problématiques spécifiques, orientation vers des cabinets conseils experts,
- renseignements sur le financement de projets d'économies d'énergie et orientation vers des dispositifs adaptés (mesures fiscales, CEE, AAP, programmes européens, etc.)
- mise en place de formations (formations achats d'énergie, référent énergie en entreprise),
- appui au montage de dossiers

L'appui collectif

A intervalle régulier, les conseillers CCI organisent des réunions d'information pour informer et sensibiliser sur des sujets spécifiques.

Ces réunions sont l'occasion de traiter de thèmes d'actualité, techniques ou réglementaires, d'échanger sur des bonnes pratiques et des retours d'expériences et peuvent faire appel à l'intervention d'experts.

Enfin, dans le cadre de **la fin des Tarifs Réglementés de Vente**, les conseillers CCI peuvent vous aider à :

- analyser vos factures,
- comprendre votre profil de consommation,
- rédiger votre cahier des charges de consultation de fournisseurs et,
- analyser les offres.

Pour plus d'informations, contactez Elodie FLEURAT-LESSARD (05 65 53 26 82 ; elodie.fleurat@lot.cci.fr)



Légende des pictogrammes thématiques



Sécurité



Environnement



Energie



Qualité



Développement Durable

ACTUALITÉS RÉGIONALES



Plus de 240 millions d'euros versés par l'Agence de l'eau Adour Garonne en 2015

La lutte contre la pollution est le domaine d'intervention qui a mobilisé le plus de crédits en 2015, près de 137 millions d'euros. A titre d'illustrations, 12 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants ont été mises en fonctionnement, plus de 30 millions d'euros ont été consacrés à l'aide à la performance épuratoire.

En matière de lutte contre les pollutions émises par les activités économiques hors agriculture, 2015 a été marqué, entre autres, par l'engagement de discussions afin de compléter les partenariats sur des secteurs d'activité prioritaires quant à l'amélioration de la qualité des masses d'eau : piscicultures, peintres en bâtiment... Plus d'une quinzaine d'établissements industriels ont bénéficié d'une aide au titre de la réduction des rejets de substances dangereuses, réduction qui s'est chiffrée à 2,4 tonnes.

Quant à la restauration des milieux aquatiques elle peut s'illustrer en 2015 par exemple, par les opérations de rétablissement de la continuité écologique sur 268 ouvrages.

[Plus d'informations...](#)

L'appel à projets (AAP) "Chimie du végétal et matériaux biosourcés"

Cet AAP soutient des projets de démonstration préindustrielle innovants ciblant le développement de nouvelles solutions de conversion de la biomasse, afin d'élargir la gamme de produits biosourcés mis sur le marché.

L'appel à projets s'adresse à des entreprises capables d'industrialiser ou de commercialiser, à terme, les technologies développées dans le cadre des projets : agroindustriels, chimistes, papetiers, équipementiers...

Les projets visés par cet AAP devront contribuer à mettre sur le marché de nouveaux produits biosourcés compétitifs et éco-conçus obtenus à partir de biomasses résiduelles, de coproduits industriels, agricoles et forestiers, de microalgues ou de productions agricoles.

Les secteurs d'application ciblés prioritairement sont les transports, les peintures, la cosmétique, la détergence et l'emballage.

Dates limites de dépôt des dossiers en 2016 : le 25 février, le 6 juin et le 17 octobre.

[Plus d'informations...](#)

Ecolabel Toolbox : l'outil de promotion et de gestion de l'Ecolabel Européen est en ligne pour les hébergements touristiques

L'ADEME a développé un nouvel outil en ligne de promotion et de gestion de l'Ecolabel européen, en collaboration avec AFNOR Certification : l'Ecolabel Toolbox.

Cet outil est accessible gratuitement à tout hébergement touristique écolabellisé ou qui souhaite entrer dans une démarche de labellisation.

L'Ecolabel Toolbox a plusieurs objectifs : décrypter le référentiel, aider les hébergements dans la démarche d'obtention ou de renouvellement de l'Ecolabel Européen, et valoriser la certification auprès du grand public.

Cette boîte à outils comprend: une partie « Espace public » accessible à tous : présentation de l'Ecolabel Européen, liste des critères, cartes des établissements certifiés...

Une partie « Espace utilisateur » avec notamment, des aides à la compréhension des critères, un outil d'auto-diagnostic de l'hébergement, un plan d'action,...

[Plus d'informations...](#)

[Le film promotionnel de l'Ecolabel Européen](#)



Appel à projets 2016 - « Chaleur renouvelable en Languedoc–Roussillon – Midi-Pyrénées »

L'ADEME Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées lance l'appel à projets 2016 Chaleur Renouvelable.

Cet appel à projets concerne les projets d'investissements dans les domaines suivants : solaire thermique, biomasse, géothermie (y compris PAC sur eau de mer ou eaux usées), récupération de la chaleur fatale et réseaux de chaleur permettant le transport de ces énergies renouvelables, sous réserve que les projets répondent aux critères de la méthode de calcul du Fonds chaleur (voir conditions dans le cahier des charges)

Les dates limites de dépôt des candidatures pour l'année 2016 : 15 avril, 15 juin et 15 octobre.

Vous trouverez prochainement le cahier des charges et les modalités de candidature sur le site de [l'ADEME](#)

A Toulouse, Dalkia inaugure le DESC, une plateforme unique de production d'économies d'énergie

Chez Dalkia Sud-Ouest à Borderouge était inauguré ce mardi 16 février le DESC, (Dalkia Energy Savings Center). Un centre de pilotage de l'efficacité énergétique unique dans la région et le septième du genre en France. Ses actions ciblent jusqu'à 40% d'économies d'énergie.

[Plus d'informations...](#)

Appel à Manifestation d'Intérêt DYNAMIC Bois 2016

L'AMI vise à faire remonter du terrain des actions innovantes et opérationnelles, au sein de projets territoriaux et collaboratifs. Elles doivent permettre de mobiliser du bois supplémentaire pour faciliter l'approvisionnement des chaufferies biomasse financées prioritairement dans le cadre du Fonds Chaleur et également de dynamiser le réinvestissement dans le renouvellement de la ressource, en privilégiant des actions gagnantes-gagnantes pouvant également bénéficier à la filière bois d'œuvre et à la filière bois industrie.

Voici le calendrier 2016 :

- 30 mars : date limite de prise de rdv auprès des directions régionales
- début avril : audition des porteurs de projets
- 16 mai : dépôt des projets sur la plateforme internet
- 18 juillet : sélection des projets

[Plus d'informations...](#)

[Téléchargez l'AMI Dynamic Bois 2016](#)

Edition de 45 fiches relatives à l'application de la méthode ADEME de quantification de l'impact GES d'une action.

Afin d'améliorer le caractère autoportant de la méthode de quantification de l'impact GES d'une action, l'ADEME a réalisé une expérimentation courant 2015 dans le but de produire des fiches « Exemple ». Ces fiches illustrent l'application de la méthode sur des cas concrets, mis en œuvre sur le terrain par des entreprises et collectivités volontaires.

Parmi ces fiches, vous trouverez des exemples de réalisations sur la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

[Retrouvez l'ensemble des fiches](#)

AUDIT ÉNERGÉTIQUE : La plateforme de dépôts des dossiers en ligne !

L'article L. 233.1 du code de l'énergie impose à toutes les grandes entreprises la réalisation d'un audit énergétique tous les quatre ans. Sont concernées : celles qui ont un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros et un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, ou dont l'effectif excède 250 personnes.

Pour accompagner les entreprises, l'ADEME met en ligne sur www.diagademe.fr, des guides, notamment pour rédiger un cahier des charges, ainsi que des rapports types.

Depuis début Mars, elle met à disposition des entreprises et des DREAL une plateforme de dépôt

des documents justifiant la mise en conformité des entreprises avec cette réglementation : www.audit-energie.ademe.fr. Cette plateforme est également un centre de ressources où les entreprises pourront identifier les aides possibles pour les accompagner dans la mise en œuvre des préconisations identifiées au cours de l'audit. La date butoir de remise des justificatifs est fixée au 30 juin 2016.



Liste des Aides Financières Simplifiées proposées par la CARSAT Midi Pyrénées

Afin de mettre en place des actions de prévention ciblées à destination des petites entreprises, la Carsat Midi-Pyrénées a instauré des aides financières qui s'adressent aux établissements dont l'effectif est inférieur à 50 salariés. Ce dispositif vise à accompagner les PME dans leur démarche de prévention via des incitations financières simples et directes.

Plusieurs secteurs d'activité et actions de prévention sont ciblés (transport routier, BTP, fumées de soudage, bruit...)

[Consultez l'ensemble des aides](#)

La Semaine pour la qualité de vie au travail 2016 se tiendra du 13 au 17 juin prochain.

Comme chaque année depuis 13 ans, le Réseau Anact-Aract organise la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail (SQVT).

La prochaine édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail aura lieu du 13 au 17 juin 2016 sur le thème : « Mieux travailler à l'ère du numérique ». Elle sera l'occasion d'explorer les risques et les opportunités que présente le numérique en termes de conditions de travail et a pour ambition d'inciter les entreprises à mener des actions de sensibilisation, informer et agir pour améliorer les conditions de travail en entreprise.

Nous vous tiendrons informés du programme détaillé de la SQVT [dans la prochaine lettre QSEE](#)

Professionnels de la restauration traditionnelle : les CCI vous accompagnent dans votre démarche d'évaluation des risques professionnels.



Les CCI de Midi Pyrénées proposent de vous accompagner dans la réalisation de votre document unique d'évaluation des risques, notamment en s'appuyant sur l'outil « OiRA Restauration » développé par l'INRS.

Cette action d'accompagnement par les CCI est menée en partenariat avec la CARSAT Midi-Pyrénées.

[Dossier restauration traditionnelle](#) sur le site de l'INRS

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller CCI : Elodie FLEURAT-LESSARD (05 65 53 26 82 ; elodie.fleurat@lot.cci.fr)



Les dirigeants s'intéressent à la Qualité en tant qu'outil de management et de compétitivité.

Pierre Gattaz, Président du MEDEF et Président du Groupe Radial, adresse un message aux entreprises participantes aux Prix France Qualité Performance 2016.

<https://www.youtube.com/watch?v=0bq1akzV-6q&feature=youtu.be>

Cette appropriation de la Qualité au plus haut niveau des organismes était aussi le fil conducteur du Forum Qualité Performance Midi Pyrénées du 26 novembre dernier à Toulouse.

« La Qualité, quelles stratégies gagnantes pour l'entreprise de demain ? », telle était la grande question au cœur de tous les échanges de ce Forum Régional. La vision de dirigeants d'entreprises a été privilégiée dans les témoignages et interventions afin de comprendre en quoi la Qualité est un pilier fort de leur vision stratégique.

Voir aussi l'interview croisée de Pierre Gattaz et de Xavier Quérat-Hément, co-président de l'AFQP, Association France Qualité Performance, également Directeur Qualité du Groupe La Poste.

<https://www.youtube.com/watch?v=qd3ZkL3W6X0>



Journée Technique Formation 2016 du CeRCAD | Synthèse express

Le CeRCAD a organisé une Journée Technique Formation dédiée à la montée en compétence dans le secteur du BTP et de l'aménagement.

Cette journée avait pour ambition d'apporter l'information indispensable à retenir sur l'évolution de ce secteur d'activité et permettre aux différents acteurs présents d'échanger et de partager leurs interrogations, leurs projets et leurs attentes.

Au programme : actualité réglementaire du secteur du BTP, les grands points de la réforme de la formation professionnelle, les principaux sinistres constatés, les enjeux de la formation au BIM et à la mise en œuvre des matériaux bio et géo sourcés, etc.

[Plus d'informations...](#)

Lancement du label Bâtiment Bas Carbone (BBCA)

Jeudi 18 février, l'association pour le développement du bâtiment bas carbone (BBCA), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et son organisme de certification, le CERTIVEA, ont présenté le 1er label Bâtiment Bas Carbone. L'objectif est de diviser par 2 les émissions de carbone du bâtiment.

Délivré à partir de mars 2016, le label pilote BBCA complètera les dispositifs d'évaluation de la performance environnementale existants. Ce label permettra de mesurer l'empreinte carbone des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, de la construction à la fin de vie en passant par leur exploitation.

Le label mettra également en lumière les innovations qui permettent de réduire les émissions du bâtiment. L'empreinte carbone d'un bâtiment construit selon les standards « BBCA » sera en effet deux fois inférieure à celle d'un bâtiment traditionnel.

[Plus d'informations...](#)



FLASH-INFO



BAZED aide globale à la conception de bâtiments zéro déchet

[*Plus d'informations...*](#)

Livre blanc – L'industrie du recyclage à l'horizon 2030

[*Plus d'informations...*](#)

Le guide d'utilisation de la signalétique de tri Triman mis à jour

[*Plus d'informations...*](#)

Système d'information sur l'eau (SIE) : 3 films d'animation proposés par l'Onema pour mieux comprendre le fonctionnement du SIE.

[*Plus d'informations...*](#)

Concours du Décibel d'Or 2016 : Appel à candidatures

[*Plus d'informations...*](#)

Vélos : réduction fiscale pour l'employeur et indemnité kilométrique pour le salarié

[*Plus d'informations...*](#)



Appel d'offres portant sur la désignation de fournisseurs assurant la continuité de fourniture à la fin des offres de marché transitoires de gaz et d'électricité

[*Plus d'informations...*](#)

Panorama de l'Electricité renouvelable en 2015 :

[*Plus d'informations*](#)

Retour d'expérience sur l'information CO2 des prestations de transport

[*Plus d'informations...*](#)

Enquête menée par l'ADEME sur les prix des combustibles bois en 2014-2015

[*Plus d'informations...*](#)



Un nouveau guide de prévention des TMS et un film pédagogique développés par la FICT (Fédération Française des Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de viandes)

[*Plus d'informations*](#)

Le RSI soutient la prévention du risque de chute de hauteur dans les entreprises artisanales du BTP, via l'aide RSI Bâti Pro.

[*Plus d'informations...*](#)

Un Mooc pour former les managers aux enjeux de santé au travail : inscriptions ouvertes jusqu'au 30 avril

[*Plus d'informations...*](#)

GPS : Retour d'expérience sur une démarche développée par le réseau ANACT pour mesurer la satisfaction des salariés !

[*Plus d'informations...*](#)

Pourquoi mesurer l'exposition aux poussières de bois : nouveau dépliant de l'INRS à l'attention des employeurs dont les salariés sont exposés aux poussières de bois

[*Plus d'informations...*](#)

Exposition à la Méthylisothiazolinone : l'Anses propose une protection renforcée des travailleurs

[*Plus d'informations...*](#)



Une norme européenne pour viser « l'excellence de service »

[*Plus d'informations...*](#)

Marquage routier : la certification NF Service est un nouveau gage de qualité pour les Maîtres d'ouvrage

[*Plus d'informations...*](#)

Le Label Relations fournisseur responsables évoluera en cohérence avec la norme ISO 20400 sur les achats responsables

[*Plus d'informations...*](#)

Sécurité des aliments : les grandes lignes de la future norme ISO 22000

[*Plus d'informations...*](#)



GreenTech : Les technologies vertes - lancement de l'appel à projets

[*Plus d'informations...*](#)

Le Plan Bâtiment Durable publie son rapport annuel : panorama complet des actions déployées en 2015 par la filière bâtiment durable

[*Plus d'informations...*](#)

Panorama de l'utilisation des matériaux de construction biosourcés par l'ADEME

[*Plus d'informations...*](#)



AGENDA

> Evénements du mois



Atelier prévention des risques professionnels dans la restauration : découverte de l'outil OIRA

Lundi 4 avril 2016 – 9h à 12h
 Cyber base de Prayssac (46)
 Contact : Elodie FLEURAT-LESSARD
[05 65 53 26 82 – elodie.fleurat@lot.cci.fr](mailto:elodie.fleurat@lot.cci.fr)



Club Energie de la CCI de Toulouse Visite de la SCLE-SFE

Mardi 12 avril 2016 – Toulouse (31)
 Agnès FRAYSSINET-DUPOUIS 05 62 57 66 75
a.frayssinet@toulouse.cci.fr

Conférence 5 à 7 de l'AFQP « ISO 9001 version 2015 et parties intéressées mode d'emploi »

Lundi 4 avril 17h00 à 19h00
 Palais consulaire - TOULOUSE
[Programme et inscription](#)



Formation « Devenir référent énergie en industrie » (parcours ADEME)

Module 1 : Les Fondamentaux (1 j)
 Mardi 5 avril 2016
 Module 2 : Démarche et Méthode (2 j)
 Mercredi 6 et jeudi 7 avril 2016
 Contact : Elodie OLEA 05 63 49 28 78 -
e.olea@tarn.cci.fr

Assises Nationales Etudiantes du Développement Durable

7 avril 2016
 Toulouse Business School
[En savoir plus...](#)

Info Day - Les opportunités de financements européens pour les projets « Environnement » et « Plan Climat » - Programme européen LIFE

15 avril 2016 9h00 à 12h30
 Toulouse Métropole

Café Green- Touléco - Prix du pétrole et transition énergétique

Vendredi 8 avril – 8h30- Ecole d'ingénieurs
 Purpan – Toulouse
[En savoir plus...](#)

Les 17-Vin du CeRCAD - L'habitat participatif : outils et perspectives en région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Jeudi 21 avril 2016 de 17h à 20h - ARPE - Toulouse
[En savoir plus...](#)

Matinées de l'ASTL : présentation des services de l'Association de Santé au Travail du Lot

Mardi 12 avril - 9h30 – Cambes
[En savoir plus...](#)

>> A venir

Matinées de l'ASTL : présentation des services de l'Association de Santé au Travail du Lot

Mardi 24 mai - 9h30 – Cahors

[En savoir plus...](#)

Formation « Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide du logiciel Seirich » Carsat Midi Pyrénées

10 mai et 2 juin

Ou 11 octobre et 8 novembre

[En savoir plus...](#)

Colloque national Eco-conception

2 et 3 mai 2016 - St Etienne

[En savoir plus...](#)

HydroGaïa – Salon international de l'eau

25-26 mai 2016 – Montpellier

[En savoir plus...](#)



VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Le décret modifie les dispositions réglementaires relatives à l'économie circulaire et à la prévention et la gestion des déchets. Il modifie les règles applicables à la collecte des ordures ménagères par le service public de gestion des déchets. Il prévoit de nouvelles mesures pour le tri et la collecte séparée par les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois (« cinq flux »).

Pour ces « cinq flux », il définit le Tri à la source : ensemble des opérations permettant de séparer ces déchets des autres déchets et de les conserver séparément par catégories, en fonction de leur type de leur nature. Sont visés les producteurs et détenteurs n'ayant pas recours au service assuré par la collectivité **et** produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine. Une attestation annuelle mentionnant les destinations de valorisation finale est transmise par les installations de traitement et les intermédiaires aux producteurs / détenteurs avant le 31 mars de chaque année. Lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée par les producteurs / détenteurs est organisée pour permettre leur tri ultérieur et leur valorisation.

Le décret adapte les dispositions du code de l'environnement relatives à la **gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**. Il définit les modalités d'application de l'article L. 541-10-9 du code de l'environnement, qui concerne l'obligation pour les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, de s'organiser pour reprendre des déchets issus de matériaux, produits et équipements du même type que ceux qu'ils distribuent. Le texte vise les unités de distribution supérieure ou égale à 400 m² et ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 1 million d'euros. Le lieu de reprise des déchets se fait sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de 10 km autour de cette unité.

Le décret apporte plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire. Il redéfinit le déchet dangereux suite à

l'application du Règlement CLP depuis le 1^{er} juin 2015. Le déchet dangereux présente une ou plusieurs propriétés de dangers énumérées à l'annexe III de la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et est signalé avec un astérisque dans l'annexe de la décision 200/532/CE du 3 mai 2000.

[Consulter le Décret ...](#)

Arrêtés du 8 février 2016 et du 4 mars 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie

Les arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie pour les actions les plus fréquemment réalisées.

Des fiches sont associées à ces opérations et déterminent les forfaits d'économies d'énergie correspondants ainsi que, pour chaque fiche, la partie A de l'attestation sur l'honneur définie par l'annexe 7 de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

L'Arrêté du 8 février 2016 modifie sept fiches déjà publiées et précise les mentions que doivent comporter les tableaux récapitulatifs associés à certaines fiches qui sont transmis à l'appui d'une demande de certificats d'économies d'énergie.

L'Arrêté du 4 mars 2016 abroge la fiche d'opération standardisée BAR-EQ-112 relative aux systèmes hydroéconomiques et modifie la fiche d'opération standardisée BAR-EQ-111 relative aux lampes à LED.

[Consulter l'Arrêté du 8 février 2016 ...](#)

[Consulter l'Arrêté du 4 mars 2016 ...](#)

[Consulter la version consolidée de l'Arrêté du 22 décembre 2014 ...](#)

>> Dernières publications

Période du 19/02/2016 au 17/03/2016

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Arrêté du 15/02/2016](#) (JO n°48 du 26/02/2016) Agrément d'organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration - Modification de l'arrêté du 22 mai 2015

Déchets - Sites et sols pollués

- [Décret 2016-288 du 10/03/2016](#) (JO n°61 du 12/03/2016) Diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets – **cf. Zoom ci-dessus**
- [Arrêté du 29/02/2016](#) (JO n°59 du 10/03/2016) Fluides frigorigènes - Modification des arrêtés relatifs à l'agrément des organismes et à la délivrance des attestations de capacité et d'aptitude pris en application des articles R. 543-105, R. 543-106 et R. 543-108 du code de l'environnement
- [Arrêté du 29/02/2016](#) (JO n°59 du 10/03/2016) Certains fluides frigorigènes et gaz à effet de serre fluorés
- [Arrêté du 24/12/2015](#) (JO n°49 du 27/02/2016) Rectificatif à l'arrêté portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets de piles et accumulateurs portables en application des articles R. 543-128-3 et R. 543-128-4 du code de l'environnement

Eau - Air - Odeur

- [Décret 2016-179 du 22/02/2016](#) (JO n°46 du 24/02/2016) Modalités d'application de la réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos prévue à l'article 220 undecies A du code général des impôts
- [Arrêté du 18/02/2016](#) (JO n°47 du 25/02/2016) Liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020 - Modification de l'arrêté modifié du 24 janvier 2014
- [Note du 20/01/2016](#) (BO Ecologie et Développement Durable n°02-2016 du 10/02/2016) Mise en œuvre de la liste de vigilance introduite dans la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12

août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau

Energie / Bruit

- Arrêté du 10/03/2016 (JO n°62 du 13/03/2016) Liste des aéroports et groupements d'aéroports et le tarif de la taxe d'aéroport applicable sur chacun d'entre eux ainsi que le tarif de la majoration de la taxe d'aéroport
- Arrêté du 10/03/2016 (JO n°65 du 17/03/2016) Homologation du référentiel et du plan de contrôle et de surveillance cadre du label « Transition énergétique et écologique pour le climat »
- Décision Communautaire 2016/35 du 08/03/2016 (JOUE n°L 67 du 12/03/2016) Autorisation à la République française d'appliquer des niveaux réduits de taxation à l'essence et au gazole utilisés comme carburants, en vertu de l'article 19 de la directive 2003/96/CE
- Arrêté du 04/03/2016 (JO n°65 du 17/03/2016) Opérations standardisées d'économies d'énergie - Modification de l'arrêté du 22 décembre 2014 – **cf. Zoom ci-dessus**
- Décret 2016-235 du 01/03/2016 (JO n°53 du 03/03/2016) Crédit d'impôt pour la transition énergétique - Modification de l'article 46 AX de l'annexe III au code général des impôts
- Décret 2016-176 du 23/02/2016 (JO n°46 du 24/02/2016) Fixant les conditions dans lesquelles est acquittée l'obligation de capacité de transport établie par l'article L. 631-1 du code de l'énergie
- Arrêté du 23/02/2016 (JO n°49 du 27/02/2016) Relatif aux réserves en énergie mentionnées aux articles L. 522-1 à L. 522-4 du code de l'énergie
- Décret 2016-158 du 18/02/2016 (JO n°42 du 19/02/2016) Compensation des charges de service public de l'énergie
- Décret 2016-170 du 18/02/2016 (JO n°44 du 21/02/2016) Procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité
- Circulaire du 15/02/2016 (BO Douanes n°7101 du 15/02/2016) Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er mars 2016
- Arrêté du 09/02/2016 (JO n°42 du 19/02/2016) Validation du programme « SMEn » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté du 09/02/2016 (JO n°42 du 19/02/2016) Validation du programme « LED dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté du 09/02/2016 (JO n°46 du 24/02/2016) Validation du programme « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté du 09/02/2016 (JO n°43 du 20/02/2016) Durabilité des biocarburants et des bioliquides - Modification de l'arrêté du 23 novembre 2011 pris en application de l'ordonnance n° 2011-1105 du 14 septembre 2011 et du décret n° 2011-1468 du 9 novembre 2011
- Arrêté DEVR1603528A du 08/02/2016 (JO n°61 du 12/03/2016) Opérations standardisées d'économies d'énergie - Modification de l'arrêté du 22 décembre 2014 – **cf. Zoom ci-dessus**
- Arrêté du 08/02/2016 (JO n°42 du 19/02/2016) Liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et documents à archiver par le demandeur - Modification de l'arrêté du 4 septembre 2014
- Arrêté du 08/02/2016 (JO n°42 du 19/02/2016) Modalités d'application de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie - Modification de l'arrêté du 29 décembre 2014

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- Décret 2016-243 du 03/03/2016 (JO n°54 du 04/03/2016) Attributions du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat
- Décret 2016-244 du 03/03/2016 (JO n°54 du 04/03/2016) Attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité
- Arrêté du 15/02/2016 (JO n°47 du 25/02/2016) Modifiant l'arrêté du 26 octobre 2015 relatif aux subventions de l'Etat accordées en matière d'investissement forestier en faveur des actions de prévention pour la défense des forêts contre les incendies, la restauration des terrains de montagne et la fixation des dunes côtières

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- Arrêté du 22/02/2016 (JO n°49 du 27/02/2016) Modifiant l'arrêté du 20 juin 2011 arrêtant les seuils de performance environnementale relatifs à la certification environnementale des exploitations agricoles et les indicateurs les mesurant

Risques - Sécurité - Santé

- Ordonnance 2016-282 du 10/03/2016 (JO n°60 du 11/03/2016) Relative à la sécurité des ouvrages de transport et de distribution
- Décret 2016-283 du 10/03/2016 (BOMEDD n°60 du 11/03/2016) Institut de radioprotection et de sûreté

nucléaire

- Décret 2016-284 du 10/03/2016 (JO n°60 du 11/03/2016) Protection des installations nucléaires intéressant la dissuasion et diverses dispositions intéressant la défense nationale
- Règlement 2016/293 du 01/03/2016 (JOUE n°L 55 du 02/03/2016) Modification du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants en ce qui concerne l'annexe I
- Arrêté du 16/02/2016 (JO n°48 du 26/02/2016) Portant habilitation de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des appareils et systèmes de protections destinés à être utilisés en atmosphères explosibles prévues à l'article R. 557-7-5 du code de l'environnement
- Décision du 10/02/2016 (BO Ecologie et Développement Durable n°03-2016 du 25/02/2016) Reconnaissance du guides professionnel « Équipements chaudronnés & machines tournantes destinés aux procédés industriels – mise en application de la section II [Dispositions relatives aux règles parasismiques applicables à certaines installations] de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié »
- Arrêté du 04/02/2016 (JO n°45 du 23/02/2016) Création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au recensement des établissements Seveso dénommé « Seveso 3 »
- Règlement 2016/266 du 07/12/2015 (JOUE n°L 54 du 01/03/2016) Méthodes d'essai conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 REACH - Modification, aux fins de son adaptation au progrès technique, du règlement (CE) n° 440/2008
- Instruction DGS/EA4 2015-356 du 04/12/2015 (BO Santé n°01-2016 du 15/02/2016) Gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité pour la somme des concentrations en tétrachloroéthylène et en trichloroéthylène dans les eaux destinées à la consommation humaine
- Règlement 2016/364 du 01/07/2015 (JOUE n°L 68 du 15/03/2016) Classification des caractéristiques de réaction au feu des produits de construction en vertu du règlement (UE) n° 305/2011

>>> Textes en projet

L'ordre du jour du CSPRT du 29 mars 2016 est le suivant :

1. Arrêté modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (création d'une section concernant les risques liés aux équipements photovoltaïques)
2. Point d'information relatif à l'élaboration des seuils de toxicité aiguë pour l'acétonitrile par le groupe d'experts toxicologues auprès du Ministère de l'Environnement
3. Projet d'arrêté modifiant les arrêtés ministériels du 15 avril 2010 modifiés relatif aux stations-service relevant du régime de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation au titre de la rubrique n° 1435
4. Projet de décret relatif à la compétence du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en matière d'appareils à pression

Vous pouvez accéder à une partie des projets de textes qui ont été examinés lors de cette séance via les liens ci-dessous.

Vous pouvez consulter :

- les projets [ici](#) et [ici](#)
- après validation, les comptes rendus des réunions du CSPRT : [Compte rendu du CSPRT](#)
- des projets de textes non soumis au CSPRT : [Autres projets de textes](#)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

Elodie FLEURAT-LESSARD
Conseillère Environnement, Sécurité et Energie
 05 65 53 26 82 ; elodie.fleurat@lot.cci.fr



CCI du Lot
 107 quai Cavaignac – CS 10079
 46002 Cahors Cedex 9
 T. 05 65 20 35 01 – F.05 65 20 35 50

